



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2020-02-05

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 5^e jour du mois de février 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020 et des séances ajournées tenues les 15 et 22 janvier 2020 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2020 (décision)
 - 5.1.3 Renouvellement des licences pour les logiciels AutoCad, Civil3D et Map3D pour l'année 2020 – Autorisation (décision)
 - 5.1.4 Règlement de tarification du Service d'ingénierie de la MRC de Papineau (discussion)
 - 5.1.5 Forum sur la stratégie de conservation de la biodiversité – Autorisation des dépenses (décision)
 - 5.1.6 Révision des procédures de la Politique de gestion contractuelle de la MRC (discussions)

- 5.1.7 Demande de permis de rénovation pour les travaux de revêtement extérieur de l'édifice Henri-Bourassa – Municipalité de Papineauville – Autorisation de signature (décision)
- 5.1.8 Coûts liés à l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Approbation des frais (décision)
- 5.1.9 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Parcs régionaux du Québec – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Renouvellement de l'adhésion à l'Association de sécurité civile du Québec – Autorisation (décision)
- 5.1.11 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Autorisation (décision)
- 5.1.12 Paiement des factures relatives à la migration de Zimbra vers Microsoft Office 365 – Ratification (décision)
- 5.1.13 Microsoft Office 365 – Formation de gestionnaire de console et formation d'administrateur responsable de console Office 365 – Autorisation (décision)
- 5.1.14 Paiement de la facture liée aux services professionnels rendus – Consultations générales – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
- 5.1.15 Forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite Nation – Service de traiteur – Autorisation (décision)
- 5.1.16 Promotion du Forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite Nation – Ratification (décision)
- 5.1.17 Participation au Gala excellence de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation – Autorisation (décision)
- 5.1.18 Réseau de fibre optique de la MRC de Papineau – Acquisition du plan numérique de base – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Poste d'inspecteur en prévention incendie – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.2 Suivi des activités du Service d'ingénierie de la MRC (décision)
- 5.2.3 Mise en candidature de l'aménagiste – Poste d'administrateur de zone pour la région de l'Outaouais au sein de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscriptions au Forum des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités prévu le 19 février 2020 – Ratification (décision)
- 5.2.5 Inscription du directeur du Service de développement du territoire au Colloque sur le développement industriel et les éco-parcs prévu les 12 et 13 mai 2020 à Montréal – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Achat d'un bac pour le sable et le sel – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Achat de deux ordinateurs portables – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – État de situation (discussion)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Entente liée au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 2 – Ministère de la Culture et des Communications (MCC) – Autorisation de signature (recommandation)

6.2.2 Table de développement social Papineau – Agent de mobilisation – Affichage de l’offre d’emploi contractuel – Autorisation (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 Rapport trimestriel d’activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)

6.3.2 Réseau de fibre optique de la MRC de Papineau – Demande de subvention liée au déploiement de la phase II – Mandat pour l’accompagnement – Offre de services de la firme Genicom (décision)

6.3.3 Projet « Papineau Numérique » - État de situation (discussion)

6.3.4 Financement du projet « Travailleur de rang » - Écoute Agricole des Laurentides (recommandation)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Proposition de projet pour la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l’Outaouais (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d’appui

8.1 Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l’accès au crédit de taxes foncières agricoles – Union des producteurs agricoles (UPA) (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d’un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-02-036

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-02-037

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE :
L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des
membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 8 JANVIER 2020 ET DES
SÉANCES AJOURNÉES TENUES LES 15 ET 22 JANVIER 2020**

CA-2020-02-038

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue
le 8 janvier 2020 et des séances ajournées tenues les 15 et 22 janvier
2020, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 8
janvier 2020 et des séances ajournées tenues les 15 et 22 janvier 2020 soient adoptés
tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2020-02-039

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 janvier 2020 (selon le formulaire fourni)	290.46 \$
David Pharand	Représentation de la MRC à une rencontre	393.72 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

à Montréal avec le MERN, le 17 décembre
2019

Luc Desjardins Entrevues coord. adm (17 déc. 2019) et 67.68 \$
inspecteur en prév. Incendie (30 et 31 janv.
2020)

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2020**

CA-2020-02-040

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de janvier 2020, soit les numéros 22505 à 22586 totalisant un montant de 247 143.81 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1120 à 1154 totalisant un montant de 23 312.33 \$ ainsi que les salaires pour le mois de janvier 2020 soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 4 janvier 2020	10 362.91 \$
Salaires au 11 janvier 2020	18 752.27 \$
Salaires au 18 janvier 2020	14 870.47 \$
Salaires au 25 janvier 2020	15 235.56 \$
Salaires des élus– janvier 2020	17 002.47 \$
Total des salaires	76 223.68 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	247 143.81 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	23 312.33 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	270 456.14 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 RENOUELEMENT DES LICENCES POUR LES LOGICIELS
AUTOCAD, CIVIL3D ET MAP3D POUR L'ANNÉE 2020 –
AUTORISATION**

CA-2020-02-041

ATTENDU la proposition de « SolidCad » pour le renouvellement des licences d'Autodesk AutoCAD, Civil 3D et Map3D, au montant de 1 460 \$, excluant les taxes applicables, lesquelles sont utilisées par le Service d'ingénierie de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement



QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent la dépense de 1 460 \$, excluant les taxes applicables, pour le renouvellement des licences d'Autodesk AutoCAD, Civil 3D et Map3D, destinées au Service d'ingénierie de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 39500 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, dresse un résumé des précisions qui ont été proposées par les membres du Comité administratif lors de la séance tenue le 8 janvier dernier concernant le projet de règlement de tarification du Service d'ingénierie de la MRC. À cet égard, l'avis de motion dudit projet de règlement sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 19 février 2020 pour considération.

5.1.5 FORUM SUR LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ – AUTORISATION DES DÉPENSES

CA-2020-02-042

ATTENDU la résolution numéro 2018-04-066, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 avril 2018, mandatant le Service de l'aménagement de la MRC pour élaborer une stratégie de conservation de la biodiversité sur son territoire et organiser un forum à ce sujet;

ATTENDU que la MRC de Papineau a obtenu une subvention maximale de 50 000 \$ du programme Climat-municipalités, offert par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de documenter scientifiquement la stratégie de conservation et d'organiser un forum sur ce thème;

ATTENDU que la tenue d'un forum sur la stratégie de conservation de la biodiversité est prévue dans la convention signée dans le cadre du programme Climat-municipalités;

ATTENDU que le forum sur la stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau aura lieu le 12 mars 2020 au Château Montebello;

ATTENDU l'estimation des coûts déposée dans le cadre de la présente séance concernant l'organisation dudit forum, notamment en lien avec la location de la salle, le repas et le matériel audiovisuel;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à l'organisation et à la tenue du forum sur la stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau, et annexées à la présente résolution, lequel aura lieu le 12 mars 2020 au Château Montebello;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62600 999;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 RÉVISION DES PROCÉDURES DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC

Suite à la demande de membres lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier dernier, madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'il y a lieu d'effectuer une réflexion sur la Politique de gestion contractuelle de la MRC. Suite aux discussions tenues dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif suggèrent que le sujet soit inscrit lors de la prochaine séance prévue le 4 mars prochain.

5.1.7 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2020-02-043

ATTENDU que le rapport d'inspection réalisé par l'entreprise Inspection Immobilière SL mentionne que certains travaux doivent être réalisés au sein de l'édifice Henri-Bourassa, situé au 266, rue Viger à Papineauville;

ATTENDU que selon ce rapport, le revêtement extérieur en bois couvrant une partie de l'édifice doit être remplacé;

ATTENDU que, pour ce faire, un permis de rénovation est exigé par la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que l'édifice Henri-Bourassa se trouve dans un secteur visé par un Plan d'implantation architecturale (PIIA) dont l'objectif est d'harmoniser les implantations et l'apparence des bâtiments;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale pour effectuer une demande de permis ou de certificat d'autorisation en lien avec le projet de rénovation visant le revêtement extérieur de l'édifice Henri-Bourassa auprès de la Municipalité de Papineauville;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.8 COÛTS LIÉS À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP – APPROBATION DES FRAIS



CA-2020-02-044

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ATTENDU la proposition de frais liés à ladite adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, représentant un montant de 3 495.65 \$, conformément à l'article 13 de ladite entente intermunicipale, laquelle est déposée dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les frais liés à ladite adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale relative au réseau de téléphonie IP, représentant un montant de 3 495.65 \$, conformément à la proposition soumise et à l'article 13 de ladite entente intermunicipale ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

Adoptée.

**5.1.9 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PARCS
RÉGIONAUX DU QUÉBEC – AUTORISATION**

CA-2020-02-045

ATTENDU le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Parcs régionaux du Québec au montant de 316.18 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette adhésion annuelle est prévue au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les frais associés au renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association des Parcs régionaux du Québec au montant de 316.18 \$, incluant les taxes applicables;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite adhésion qui sera financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 494.

Adoptée.

5.1.10 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2020-02-046

ATTENDU l'avis de renouvellement de l'adhésion à l'Association de sécurité civile du Québec, au montant de 80 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association de sécurité civile du Québec, au montant de 80 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année 2020;

ET QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 22000494.

Adoptée.

5.1.11 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AUTORISATION

Ce sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 mars 2020.

5.1.12 PAIEMENT DES FACTURES RELATIVES À LA MIGRATION DE ZIMBRA VERS MICROSOFT OFFICE 365 – RATIFICATION

CA-2020-02-047

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, mandatant l'équipe de la MRC pour déployer Microsoft Office 365 au sein de la MRC et des municipalités locales ;

ATTENDU le montage financier déposé par le coordonnateur en géomatique et informatique, lequel inclut les dépenses pour la mise à niveau vers Office 365, la mise à niveau WiFi, le transfert Zimbra vers Exchange et la formation des employés de la MRC ;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit payer la partie du transfert de Zimbra vers Exchange pour les municipalités locales conformément au tableau synthèse déposé dans le cadre de la présente séance ;

ATTENDU que les montants avant taxes qui doivent être ratifiés sont les suivants;

584163	Saint-Émile-de-Suffolk	664.65\$
582964	Saint-André-Avellin	1125.81\$
583426	Chénéville	792.44\$

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



583427	Namur	641.83\$
583425	Notre-Dame-de-la-Paix	752.76\$
582965	Montpellier	<u>990.55\$</u>
	TOTAL	4 969.04\$

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement des factures telles que présentées par le coordonnateur en géomatique et informatique conformément au montage financier déposé dans le cadre de la présente séance ainsi que la résolution numéro 2019-05-105 ;

QUE :

Ces dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.13 MICROSOFT OFFICE 365 – FORMATION DE GESTIONNAIRE DE CONSOLE ET FORMATION D'ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DE CONSOLE OFFICE 365 – AUTORISATION

CA-2020-02-048

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-129, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la migration du gestionnaire de courriels Zimbra vers Microsoft Office 365 ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a procédé au transfert de gestionnaire de courriels Zimbra à Exchange en début d'année 2020 ;

ATTENDU que le transfert de gestionnaire de courriels entre Zimbra et Exchange est maintenant terminé et que le serveur Zimbra n'est plus fonctionnel ;

ATTENDU qu'avec le nouveau gestionnaire de courriels Exchange 365, il serait avantageux pour les municipalités d'avoir un gestionnaire de console pour Office 365 dans les municipalités ayant un nombre élevé de licences;

ATTENDU qu'en plus des gestionnaires de consoles, il est recommandé d'avoir un administrateur responsable de la gestion des consoles d'Office 365 pour la MRC de Papineau afin d'assurer un traitement rapide des demandes ;

ATTENDU que le coordonnateur en géomatique et informatique a fait parvenir une invitation aux directrices et directeurs des municipalités afin de connaître les personnes intéressées à devenir gestionnaire de console Office 365 et que dix (10) municipalités ont manifesté leur intérêt ;

ATTENDU qu'il est recommandé d'identifier deux (2) membres de l'équipe de la MRC pour suivre la formation d'administrateur responsable de console Office 365 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-327, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, concernant le changement du nom de domaine des courriels de la MRC, soit « mrc-papineau.com »;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU l'offre de services présentée par le Groupe DL informatique au montant de 850 \$, excluant les taxes, lequel sera réparti entre les participants de la formation de gestionnaire de console Office 365 ;

ATTENDU l'offre de services présentée par le Groupe DL Solutions Informatiques Inc. au montant de 650 \$, excluant les taxes, lequel sera réparti entre les participants de la formation d'administrateur responsable des consoles de gestion d'Office 365;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte les propositions du Groupe DL Solutions Informatiques pour la formation de gestionnaire de console Office 365, au montant de 850 \$, avant les taxes, et la formation d'administrateur responsable de la gestion des consoles d'Office 365, au montant de 650 \$, avant les taxes ;

QUE :

Le Comité administratif autorise deux membres de l'équipe de la MRC, nommés par la direction générale, à participer aux formations ciblées ci-haut;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment en facturant les municipalités locales participantes.

Adoptée.

5.1.14 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2020-02-049

ATTENDU la facture numéro 04383, datée du 11 décembre 2019, de la firme Deveau Avocats au montant de 1 323.65 \$, incluant les taxes applicables, concernant, notamment, la demande de retrait émise par la Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest à propos de l'entente intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 1 323.65 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



Adoptée.

5.1.15 FORUM SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION EN PETITE NATION – SERVICE DE TRAITEUR – AUTORISATION

CA-2020-02-050

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU la résolution numéro 2019-10-184, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, accordant un soutien à l'organisation et à la tenue d'un Forum sur l'agriculture et l'alimentation à titre de principal porteur de cet événement;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2020 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2020 (résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198);

ATTENDU qu'il est cohérent pour un forum sur l'agriculture, l'alimentation et la sécurité alimentaire de faire appel à un service de traiteur dont un des mandats est de réduire l'insécurité alimentaire sur le territoire, et qui utilise des produits locaux;

ATTENDU que l'Alliance Alimentaire Papineau, par le biais du traiteur social Frigo Quiroule, a soumis une proposition de menu composé de produits locaux pour le Forum sur l'agriculture et l'alimentation, dont une copie est jointe en annexe;

ATTENDU que les dépenses associées à l'organisation et à la tenue dudit forum sont prévues au budget d'exploitation 2020 de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la proposition de Frigo Quiroule pour le service traiteur du Forum sur l'agriculture et l'alimentation en Petite Nation, représentant une somme estimée à 6 000 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Les dépenses liées au service traiteur soient et sont autorisées et financées à même le poste budgétaire numéro 02 62008 650;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.16 PROMOTION DU FORUM SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION EN PETITE NATION – RATIFICATION

CA-2020-02-051

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la tenue en février 2015 d'un premier Forum régional sur l'agriculture et l'alimentation, lequel a reçu plus de 200 inscriptions sur deux jours et a regroupé des producteurs agricoles, distributeurs, partenaires du milieu, élus et citoyens;
- ATTENDU que le besoin continu de réseautage et d'actions concertées élargies entre les membres a été nommé dans de nombreuses instances agricoles et communautaires;
- ATTENDU l'engagement manifesté par de nombreux partenaires de l'agroalimentaire et de la sécurité alimentaire pour participer activement à l'organisation d'un deuxième forum;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-10-184, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 octobre 2019, laquelle appuie l'organisation et la tenue d'un Forum sur l'agriculture et l'alimentation à l'hiver 2020 et dont la MRC de Papineau sera le porteur principal;
- ATTENDU la nécessité de joindre un maximum de participants potentiels sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU qu'une entente auprès du journal la Petite-Nation et Le Bulletin permet de publier une page publicitaire sur le forum dans ces deux journaux, pour couvrir l'ensemble de notre territoire, représentant un montant de 972 \$;
- ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur du Service de développement du territoire à l'égard de cette démarche et l'autorisation accordée conséquemment, laquelle est basée sur le fait que ladite dépense est prévue au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif ratifie la dépense de 972 \$ liée à la promotion du Forum sur l'agriculture et l'alimentation dans les journaux La Petite-Nation et Le Bulletin, conformément à l'entente proposée;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62008 650;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.17 PARTICIPATION AU GALA EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION – AUTORISATION**

CA-2020-02-052

- ATTENDU la demande déposée par la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN), afin de solliciter une contribution financière de la part de la MRC dans le cadre de la 14^e édition du Gala Reconnaissance qui se tiendra le 14 mars 2020 au Château Montebello;

ATTENDU que la MRC possède maintenant des pouvoirs et des responsabilités en matière de développement économique conformément à la résolution numéro 2014-11-176;

ATTENDU que la MRC désire soutenir le développement des entreprises du territoire, notamment par la reconnaissance des réussites des gens du milieu des affaires;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la contribution financière de la MRC dans le cadre dudit événement, pour un montant de 1 500 \$, conformément à la demande soumise par la CCVPN;

QUE :

Le Comité administratif autorise la dépense liée à la réservation de trois (3) billets supplémentaires pour les représentants de la MRC qui assisteront audit gala;

QUE :

Les dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62200 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.18 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – ACQUISITION DU PLAN NUMÉRIQUE DE BASE – AUTORISATION

CA-2020-02-053

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet nommé « Papineau Numérique »;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que le réseau de base actuel a été modifié depuis ses débuts et la MRC a besoin du plan le plus précis possible afin d'arrimer le projet « Papineau numérique » au réseau de base actuel ;

ATTENDU la proposition de l'entreprise C3F Télécom inc. de fournir sur support CAD (cwg) une copie de l'ensemble des connectivités du réseau actualisé de la MRC, représentant un montant de 1 280 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la dépense associée à l'obtention de la documentation requise pour le déploiement du projet « Papineau Numérique » est prévue aux



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

prévisions budgétaires dudit projet, et conséquemment, en partie subventionnée par les paliers gouvernementaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition de l'entreprise C3F Télécom inc. et autorise l'acquisition de la documentation associée au réseau actualisé sur l'ensemble des connectivités sur support CAD (cwg), représentant un montant de 1 280 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC 2020 au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2020-02-054

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant la structure administrative révisée de la MRC de Papineau ;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-017, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 8 janvier 2020, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en prévention incendie en fonction du profil établi;

ATTENDU que trois (3) candidats ont participé au processus de sélection (entrevue, examen écrit et références) tenu les 30 et 31 janvier 2020;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard du candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent la recommandation du Comité de sélection et autorisent l'embauche de monsieur Joshua Boulay, à titre d'inspecteur en prévention incendie de la MRC suite aux validations d'usages convenues;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à assurer le suivi à la présente résolution en signant un contrat de travail

avec le candidat choisi selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau conformément à la convention collective de la MRC.

Adoptée.

5.2.2 SUIVI DES ACTIVITÉS DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement du territoire, présente les différentes possibilités stratégiques liées au Service d'ingénierie pour l'année 2020 aux membres du Comité administratif. Un suivi sera effectué lors de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 4 mars 2020, notamment en lien avec l'appel de candidatures lié au poste de technicien en génie civil.

➤ CONGÉ DE MATERNITÉ DE L'INGÉNIEURE CIVILE - LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – AUTORISATION

CA-2020-02-055

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-204, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, autorisant l'embauche de madame Hana Manai à titre d'ingénieure civile au sein de la MRC de Papineau;

ATTENDU que madame Manai a remis à la direction générale de la MRC un avis de départ pour un congé de maternité prenant effet en mai 2020;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'ingénieure civile, conformément à la recommandation de la direction générale et de la convention collective;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

QU' :

Un comité de sélection composé de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 MISE EN CANDIDATURE DE L'AMÉNAGISTE – POSTE D'ADMINISTRATEUR DE ZONE POUR LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – AUTORISATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2020-02-056

ATTENDU que l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) a pour mission de regrouper les professionnels de l'aménagement régional du territoire dans un but d'échange d'idées et de perfectionnement;

ATTENDU que cette Association nomme des administrateurs de zone, dont l'Outaouais, parmi ses membres;

ATTENDU que monsieur Pierre Duchesne, aménagiste de la MRC, est administrateur de la zone Outaouais depuis 2001 (à l'exception de 2008 à 2011);

ATTENDU que monsieur Duchesne est intéressé à poser sa candidature pour un mandat de deux (2) ans à ce poste;

ATTENDU que l'AARQ assume les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour la tenue des rencontres de son conseil d'administration.

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la mise en candidature de monsieur Pierre Duchesne, aménagiste, à titre d'administrateur de zone pour la région de l'Outaouais à l'Association des aménagistes régionaux du Québec;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour signer tous les documents donnant effet à la présente décision et pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTIONS AU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES DE
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS PRÉVU LE 19
FÉVRIER 2020 – RATIFICATION**

CA-2020-02-057

ATTENDU que le Forum des communautés forestières, organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aura lieu le 19 février prochain à Québec;

ATTENDU que la participation du directeur du Service de développement du territoire de la MRC et du préfet suppléant à un tel forum leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de 224 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie les dépenses liées à l'inscription de messieurs Luc Desjardins, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Ripon, et Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire de la MRC, au Forum des



communautés forestières prévu le 19 février prochain à Québec, représentant un montant de 224 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AU COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES ÉCOPARCS PRÉVU LES 12 ET 13 MAI 2020 À MONTRÉAL – AUTORISATION

CA-2020-02-058

ATTENDU que le colloque sur le développement industriel et les écoparcs est prévu les 12 et 13 mai 2020 à Montréal;

ATTENDU que la participation du directeur du Service de développement du territoire de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de 499 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire de la MRC, à participer au colloque sur le développement industriel et les écoparcs prévu les 12 et 13 mai 2020 à Montréal, au montant de 499 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 454;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 ACHAT D'UN BAC POUR LE SABLE ET LE SEL – AUTORISATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2020-02-059

ATTENDU que le bac pour le sable et le sel servant au déglçage du stationnement des employés est brisé et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU l'offre de l'entreprise Homehardware à cet égard, représentant un montant 319.95 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'un bac pour l'entreposage du sable et du sel, au montant de 319.95 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.3.2 ACHAT DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES – AUTORISATION

CA-2020-02-060

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue 15 mai 2019, mandatant l'équipe de la MRC pour déployer Microsoft Office 365 au sein de la MRC et les municipalités locales intéressées ;

ATTENDU que lors de la mise à niveau des ordinateurs pendant l'intégration à la suite Microsoft Office 365, deux (2) portables mis à la disposition des employés ou des visiteurs pour des présentations n'ont pas été inclus dans ladite mise à niveau;

ATTENDU que ses portables ont plus de cinq (5) ans et ne permettent pas une bonne mise à jour des logiciels de Microsoft Office 365 ;

ATTENDU l'offre de services du Groupe DL Informatique quant au remplacement des deux ordinateurs portables, représentant un montant de 2 700 \$, excluant les taxes applicables, et incluant les licences Microsoft Office, la préparation en atelier ainsi que la configuration du réseau de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services du Groupe DL Informatique relative à l'achat de deux portables, représentant un montant de 2 700 \$, excluant les taxes;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget 2020 au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 **PROJET D'ANNEXION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – ÉTAT DE SITUATION**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation du projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, notamment en lien avec la présentation de l'étude effectuée à cet égard auprès des Conseil des maires des MRC respectives, l'approbation du ministère et le processus de négociation entre les différentes parties concernées. Les membres du Comité administratif prennent connaissance du projet de calendrier déposé dans le cadre de la présente séance. Un suivi sera effectué par la direction générale au cours des prochaines semaines à cet effet.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 **ENTENTE LIÉE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER VOLET 2 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CA-2020-02-061

ATTENDU la possibilité de conclure une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour soutenir financièrement le poste d'agente de développement « culture et patrimoine immobilier » dans le cadre du volet 2 du nouveau *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*;

ATTENDU que les tâches de l'agente de développement « culture et patrimoine immobilier » sont réparties de la manière suivante : quarante pour cent (40%) de la tâche en culture et soixante pour cent (60%) de la tâche en patrimoine immobilier, tel que démontré dans le plan d'action annexé à la présente résolution;

ATTENDU la possibilité, grâce à la conclusion d'une telle entente, d'obtenir une contribution annuelle maximale de dix-huit mille six cent cinquante-sept dollars (18 657 \$) dédiée à une ressource spécialisée qui permettra à la MRC de contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU l'intérêt de la MRC de Papineau de maintenir son offre de services auprès des municipalités locales pour la citation de biens immobiliers en vertu de la *Loi sur le Patrimoine culturel* ;

ATTENDU que la signature de cette entente permettra à l'agente de développement « culture et patrimoine immobilier » de faire partie d'un réseau national de ressources spécialisées ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la conclusion et la signature d'une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour soutenir financièrement le poste d'agente de développement « culture et patrimoine immobilier » dans le cadre du volet 2 du nouveau *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour l'horizon 2020-2022 ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.2 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – AGENT DE MOBILISATION – AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI CONTRACTUEL – AUTORISATION

CA-2020-02-062

- ATTENDU la fin du financement de Cœur-des-Vallées en Action prévu au mois de juin 2020 dont la mission est de favoriser la mise en place de conditions favorables aux saines habitudes de vie;
- ATTENDU la dissolution de la Table des aînés de Papineau prévu en mars 2020, faute de financement;
- ATTENDU le plan de travail des Alliances pour la solidarité en Outaouais dans le cadre du plan gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation social (PAGIÉPS) dans lequel un montant de 585 720 \$ est réservé pour des projets de lutte à la pauvreté dans la MRC de Papineau;
- ATTENDU que les priorités ciblées dans ce plan de travail sont : logement, sécurité alimentaire, réussite éducative, transport, services de proximité et lutte à l'itinérance;
- ATTENDU que seulement deux de ces priorités sont travaillées localement par un sous-comité de la Table de développement social Papineau soit la sécurité alimentaire et la réussite éducative faute de ressource;
- ATTENDU les nouveaux mandats que la Table de développement social se voit léguer tels que les aînés, les familles, les jeunes, la pédiatrie sociale, les saines habitudes de vie, le logement, et les services de proximité;
- ATTENDU que plusieurs sources de financement sont confirmées afin de permettre l'octroi d'un contrat à une ressource humaine pour une durée d'un an (annexe 1), laquelle serait mandatée pour participer à la réalisation d'un plan d'action de la Table de développement social de Papineau;
- ATTENDU la description du mandat de cette ressource dont le titre est agent de mobilisation (annexe 2) déposée dans le cadre de la présente séance à titre indicatif;
- ATTENDU que l'octroi d'un contrat à une ressource permettra également à la Table de développement social Papineau de déposer une demande de financement à la Fondation Lucie et André Chagnon;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires d'accepter le lancement du processus visant l'octroi d'un contrat de services à une ressource afin que cette dernière participe, notamment, à la réalisation du plan d'action de la Table de développement social de Papineau, le tout en conformité avec le plan financier et la description du mandat à attribuer déposés dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

Ce sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 4 mars 2020.

6.3.2 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – DEMANDE DE SUBVENTION LIÉE AU DÉPLOIEMENT DE LA PHASE II – MANDAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT – OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME GENICOM

CA-2020-02-063

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) », par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau, au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017, au Comité administratif le 1^{er} février 2017 ainsi qu'au Conseil des maires le 15 février 2017;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-03-052, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} mars 2017, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

la présentation des demandes d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » pour le projet « Fibre à la maison (FFTH) »;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet nommé « Papineau Numérique »;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-019, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la préparation et le dépôt de la demande de subvention liée au déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique, et ce, sur une base horaire pour un maximum de 15 000 \$;

ATTENDU l'offre de services soumise le 23 janvier 2020 par la firme Genicom visant à fournir des services professionnels en ingénierie en lien avec la demande d'aide financière à déposer auprès des programmes fédéraux (Fonds pour la large bande) pour le déploiement de la phase II;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de la firme Genicom visant à fournir des services professionnels en ingénierie en lien avec la demande d'aide financière à déposer auprès des programmes fédéraux (Fonds pour la large bande) pour le déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique;

QUE :

Les dépenses associées à ladite offre soient et sont autorisées pour une somme maximale de 15 000 \$ et financées à même le poste budgétaire numéro 02 62400 680;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.3 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - ÉTAT DE SITUATION

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de la situation du projet « Papineau Numérique » aux membres du Comité administratif, notamment en lien avec l'octroi du contrat de services professionnels à la firme BC2 (bureau de projet) et le calendrier de réalisation dudit projet. Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 février prochain en vue du dépôt d'un avis de motion lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain concernant la délégation de pouvoir dudit Comité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

6.3.4 FINANCEMENT DU PROJET « TRAVAILLEUR DE RANG » - ÉCOUTE AGRICOLE DES LAURENTIDES

CA-2020-02-064

- ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;
- ATTENDU que les producteurs agricoles sont une clientèle susceptible de vivre avec un fort niveau d'incertitude, de stress, de surcharge de travail, d'isolement, de pressions financière, météorologique, sociale etc.;
- ATTENDU que ces incertitudes induisent un niveau élevé de détresse psychologique chez les agriculteurs;
- ATTENDU que 51% des producteurs agricoles se classent dans une catégorie élevée de détresse psychologique comparativement à 20% de la population québécoise qui vit un niveau de détresse similaire;
- ATTENDU que depuis la mise en place de L'ARTERRE dans la MRC de Papineau, la détresse psychologique chez les agriculteurs a pu être constatée localement, tout comme le manque de ressources spécialisées;
- ATTENDU qu'il existe des structures déjà en place, que ce soit dans les Laurentides, Écoute Agricole des Laurentides, ou au niveau provincial, Au cœur des familles agricoles;
- ATTENDU qu'il n'existe aucune ressource spécialisée en santé psychologique pour la clientèle spécifique des producteurs agricoles en Outaouais;
- ATTENDU qu'il a été démontré que la présence de travailleurs de rang sur le terrain est une solution permettant d'améliorer la qualité de vie des familles agricoles, et qu'il s'agit d'un modèle souhaitable et exportable dans toutes les régions rurales du Québec;
- ATTENDU la résolution numéro 2019-04-074, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, confirmant un engagement à travailler de concert avec les différents partenaires pour trouver des pistes de solutions durables à la problématique de la santé psychologique chez les agriculteurs;
- ATTENDU la demande d'Écoute Agricole des Laurentides datée du 15 octobre 2019 pour un financement de 6000 \$ par année pendant trois (3) ans afin de mettre en place un service de travailleur de rang pour la région de l'Outaouais;
- ATTENDU que l'efficacité d'un tel service requiert une pérennité et un suivi qu'un partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux est plus susceptible d'assurer;
- ATTENDU la recommandation du comité de suivi du PDZA en faveur de la contribution de la MRC à ce projet, conditionnellement à l'implication du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) dans le projet;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de participer financièrement au projet de travailleur de rang d'Écoute Agricole des



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Laurentides, représentant un montant de six mille dollars (6 000 \$) par an, pendant trois (3) ans;

QUE :

L'octroi de la contribution monétaire soit conditionnel à une participation du CISSSO au projet de travailleur de rang pour l'Outaouais;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération.

Adoptée.

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que le sujet sera traité lors de la prochaine rencontre de la Conférence des préfets de l'Outaouais pour considération.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 PROPOSITION DE PROJET POUR LA RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE L'OUTAOUAIS

CA-2020-02-065

ATTENDU que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée en juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'ici au 16 juin 2022;

ATTENDU que le PRMHH constituera un nouvel outil de planification pour la conservation et le développement durable de la MRC de Papineau, notamment par la prise en compte des milieux humides et hydriques lors de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU que plusieurs MRC peuvent s'entendre pour élaborer conjointement un PRMHH et ainsi profiter des avantages d'une alliance stratégique;

ATTENDU la volonté des autres MRC de l'Outaouais de réaliser conjointement la démarche d'élaboration des PRMHH;

ATTENDU la proposition de projet du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour l'élaboration du PRMHH de la MRC de Papineau, reçue le 27 janvier 2020;

ATTENDU que le CREDDO propose de coordonner cette démarche ainsi que l'ensemble des activités requises pour compléter l'élaboration des PRMHH tout en respectant l'autonomie de chaque MRC en ce qui concerne la planification du développement sur son territoire;

ATTENDU que le CREDDO propose une démarche concertée favorisant le partage d'expérience et de ressources entre les MRC de l'Outaouais, la cohérence des efforts de conservation et l'adhésion des parties prenantes concernées;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé le Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques qui rend disponible, pour chaque MRC, un montant de 83 300 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de mandater le CREDDO pour l'élaboration du PRMHH de la MRC de Papineau, tel que décrit dans la proposition de projet jointe à la présente résolution;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer une entente avec le CREDDO pour l'élaboration du projet d'élaboration de son PRMHH dans le cadre d'une démarche régionale concertée;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la direction générale à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

6.6 Transport

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)

Les membres du Comité administratif ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique puisque cette dernière devra être traitée par les municipalités locales du territoire en fonction des discussions tenues dans le cadre de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier dernier. Un suivi sera effectué auprès de l'Union des producteurs agricoles à cet égard.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER
À DÉCEMBRE 2020**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2020.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 FÉVRIER 2020**

Les membres du Comité administratif conviennent que quatre (4) activités auront lieu le 19 février 2020 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 17h	Séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP;
17h à 17h30	Souper;
17h30 à 18h	Présentation CISSSO – Maltraitance chez les aînés – Madame Marie-Pier Macameau;
18h à 18h30	Présentation des nouveaux propriétaires du journal L'info Petite-Nation – Monsieur Mario Legault;
18h30 à 18h45	Présentation sur le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Outaouais – Arnaud Holleville;

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2020-02-066

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 12 février 2020 à 13h30

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet